



BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE

- **Le projet pluridisciplinaire
à caractère professionnel**
- **Encadrement des périodes
en entreprise dans les formations
professionnelles**

ENCART
B.O. n°25
du 29-6-2000

LE PROJET PLURIDISCIPLINAIRE À CARACTÈRE PROFESSIONNEL

Classes de terminale BEP et de baccalauréat professionnel

C. n° 2000-094 du 26-6-2000

NOR : MENE0001508C

RLR : 524-0g ; 524-8 ; 543-0a

MEN - DESCO A7

Texte adressé aux rectrices et aux recteurs d'académie

■ L'introduction du projet pluridisciplinaire à caractère professionnel (PPCP) durant l'année scolaire 2000-2001 dans toutes les formations conduisant aux BEP et aux baccalauréats professionnels manifeste la volonté de renforcer une pratique pédagogique qui consiste à faire acquérir des savoirs et/ou des savoir faire à partir d'une réalisation concrète, liée à des situations professionnelles.

Le projet pluridisciplinaire permet en effet le renforcement d'une démarche pédagogique de type inductif dans toutes les disciplines.

Le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel est une modalité pédagogique qui permet également de développer l'acquisition de savoirs et de savoir faire liés au travail en équipe, à la recherche documentaire et à une réalisation pratique.

La présente circulaire a pour objet d'apporter des précisions relatives aux caractéristiques, aux objectifs et aux modalités d'organisation du projet pluridisciplinaire à caractère

professionnel dans les formations préparant au BEP et au baccalauréat professionnel. Elle tient compte des observations formulées lors des consultations avec les organisations syndicales représentatives des personnels et des remarques communiquées par les recteurs. Elle intègre également des propositions faites par des équipes pédagogiques ayant, par anticipation, mis en œuvre des projets pluridisciplinaires pendant le deuxième semestre de l'année scolaire 1999-2000.

Des éléments de réflexion et certains outils pédagogiques relatifs à la mise en œuvre des projets figurent en annexe.

I - Les caractéristiques du projet pluridisciplinaire à caractère professionnel

Le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel est un projet

Il consiste en la réalisation totale ou partielle d'un objectif de production ou d'une séquence de service, tenant compte des caractéristiques du secteur professionnel concerné et du niveau du diplôme considéré.

Sa mise en œuvre suppose une réflexion collective préalable concernant ses finalités et ses objectifs, ainsi qu'une organisation précise aux plans technique et pédagogique.

Le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel est pluridisciplinaire

Le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel est par nature l'objet et le produit d'un travail en équipe, tant pour les élèves que pour les enseignants.

La pluridisciplinarité envisagée ici est à considérer dans un sens large. Elle recouvre toutes les formes de coopération entre les disciplines, qu'il s'agisse d'une association en vue d'une réalisation commune ou de démarches de type interdisciplinaire ou transdisciplinaire.

À travers ces différentes démarches, l'objectif visé est l'acquisition des savoirs et des savoir faire des différentes disciplines. Il ne peut se limiter à l'acquisition de capacités ou compétences transversales.

Le projet est à caractère professionnel

La dimension professionnelle du projet est caractérisée par la technicité qu'il requiert, par la nature des problèmes posés, inspirés de ceux rencontrés dans les milieux professionnels, par la prise en compte des ressources et des contraintes du contexte professionnel (temps, délais, qualité, sécurité, coûts...), par la mise en œuvre de savoirs et de savoir faire liés à l'exercice du métier.

Le caractère professionnel du projet est, pour l'élève, un moyen privilégié de percevoir l'unité de sa formation. Il permet notamment la découverte et la prise en compte des savoirs et des savoir faire relevant des enseignements généraux mobilisés dans toute activité professionnelle.

II - Les objectifs du projet pluridisciplinaire à caractère professionnel

Le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel permet :

- **d'acquérir des connaissances et des savoir faire :** le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel concourt à part entière aux apprentissages des savoirs et des savoir faire qui figurent

dans les référentiels de certification ;

- **de mettre en relation des connaissances :**

le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel permet d'établir des liens entre des savoirs relevant de disciplines différentes ;

- **de développer des capacités faisant appel à l'initiative, au sens de l'organisation, à la créativité :**

le projet disciplinaire à caractère professionnel met en jeu des capacités d'organisation, de gestion du temps, de partage des tâches, de prise de responsabilité au sein d'une équipe. Il permet à la fois l'expression personnelle de l'élève et l'expression collective d'une équipe ;

- **de renforcer le caractère professionnel de la formation :**

la (ou les) réalisation(s) s'inscrivent dans le champ des activités professionnelles ; elles permettent aux élèves d'expérimenter les interactions entre les savoirs et les pratiques professionnelles ; elles permettent d'établir des liens entre la formation dispensée en établissement et les stages ou périodes de formation en entreprise ;

- **de développer la motivation de l'élève et de l'aider à mieux définir son projet professionnel:**

l'appropriation et la mise en perspective d'un projet, au travers d'une démarche dont le résultat prendra une forme concrète, la valorisation liée à la contribution au travail de l'équipe, sont sources de motivation et d'implication personnelle de l'élève.

Le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel permet aussi à l'élève de se faire une représentation plus précise du futur métier préparé, et par là, de former ou de consolider son projet personnel et/ou professionnel.

Dans les classes de terminales BEP la démarche privilégiera la mise en relation des connaissances, la motivation et l'aide à l'émergence d'un projet personnel.

Au niveau du baccalauréat professionnel, la démarche visera le développement de capacités faisant appel à l'initiative, au sens de l'organisation, à la créativité, ainsi que la contribution à la professionnalisation.

III - Les différents types de projet pluridisciplinaire à caractère professionnel

Les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel peuvent se présenter comme :

- des activités liées à un thème,
- la réalisation d'un produit, d'un service ou d'un ensemble de tâches professionnelles,
- la mise en œuvre d'un chantier.

C'est autour d'un objectif de production ou d'une séquence de service que seront identifiés :

- les savoir faire mobilisés, les connaissances technologiques et générales impliquées figurant dans les référentiels,
- le problème posé et les activités correspondantes,
- les ressources et contraintes du contexte professionnel.

Une liste de projets réalisés ou envisagés lors des anticipations académiques 1999-2000, est jointe en annexe.

IV - Les modalités de mise en œuvre

Les indications ci-après proposent un cadrage minimal pour la mise en œuvre du projet pluridisciplinaire à caractère professionnel. Il appartient aux chefs de travaux et/ou aux coordonnateurs tertiaires de préciser, avec les équipes pédagogiques, les modalités de cette mise en œuvre.

La dotation horaire relative au projet

Les arrêtés relatifs à l'organisation et aux horaires des enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant aux BEP et aux baccalauréats professionnels, précisent le volume horaire global consacré au(x) projet(s) pluridisciplinaire(s) à caractère professionnel.

En terminale de BEP, l'enveloppe horaire est de 100h à 125h, selon les spécialités.

En baccalauréat professionnel, le volume horaire du cycle est de 150h à 180h, selon les spécialités.

Tous les élèves des divisions concernées doivent bénéficier de la totalité de ce volume horaire.

Dans les classes terminales de BEP, une partie de cet horaire global peut être réservée à des

activités d'aide personnalisée, en rapport direct avec le projet, destinées aux élèves rencontrant des difficultés.

Pour la réalisation des projets pluridisciplinaires à caractère professionnel, la dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.

Ce volume horaire est réparti à égalité entre les disciplines d'enseignement général et les disciplines d'enseignement professionnel.

Pour chaque division, il appartient aux équipes pédagogiques, sous l'autorité du chef d'établissement, de définir précisément les heures attribuées à chaque discipline. Dans ce but, les équipes prennent en compte le type de projet, les objectifs visés et la spécialité professionnelle considérée.

Le choix du projet et son pilotage

Le choix et la réalisation du projet sont de la responsabilité de l'équipe pédagogique d'une division. Les élèves peuvent formuler des propositions.

En début d'année, les professeurs de toutes les disciplines procèdent à une mise à plat des référentiels afin de dégager les interactions et les complémentarités possibles.

Pour chaque diplôme professionnel, le référentiel des activités professionnelles, lorsqu'il est adjoind au référentiel de certification, constitue un élément d'aide à la définition du projet. À l'occasion des périodes de formation ou des stages en entreprise, des activités ou des problématiques professionnelles peuvent également être repérées et fournir des exemples de travaux pouvant être réalisés dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire à caractère professionnel.

Parmi les différents projets possibles, l'équipe pédagogique choisit des réalisations dans lesquelles les dimensions professionnelle, sociale et culturelle (sous des formes variées : technique, artistique, littéraire, scientifique...), sont étroitement liées.

La conduite du projet est assurée conjointement par un professeur d'enseignement général et par un professeur d'enseignement professionnel. Pour chaque projet, l'équipe identifie ces deux

professeurs référents, dont le rôle d'animation et de suivi est limité à la réalisation du projet.

La formalisation du projet

Quelle que soit l'ampleur du projet, l'équipe pédagogique élabore un document descriptif précisant les objectifs, les données et ressources, les activités et productions attendues des élèves, les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

Un exemple de document descriptif du projet est joint en annexe.

Le nombre et la durée des projets

Le nombre et la durée des projets relèvent des choix de l'équipe pédagogique.

Il convient de privilégier les projets réalistes dont l'objectif et la durée sont limités. Cela peut donc conduire à la mise en place de plusieurs projets sur la même année.

En classe de première de baccalauréat professionnel, tout projet engagé doit être terminé à la fin de l'année scolaire.

L'organisation des plages horaires consacrées aux projets

L'organisation des plages horaires consacrées aux projets conduit à la modulation des emplois du temps hebdomadaires des élèves pour permettre aux enseignants d'intervenir soit simultanément dans une division, soit en parallèle avec des groupes distincts d'élèves de cette division. Il importe de définir une structure d'emploi du temps comportant de longues périodes stables et quelques périodes dont l'organisation sera variable.

Un exemple de planification pour un professeur est proposé en annexe.

La mise en œuvre d'un projet s'effectue de préférence dans le cadre d'un regroupement des heures qui lui sont dédiées. C'est ainsi que le projet peut être réalisé sur plusieurs journées, isolées ou consécutives pour certaines d'entre elles, voire pendant des semaines qui lui sont spécifiquement consacrées.

Le temps de préparation et de mise en place d'un projet peut conduire à ne commencer la mise en œuvre que plusieurs semaines ou plusieurs mois après la rentrée. Ce report peut également être lié

à la nécessité d'aborder le projet lorsque les élèves maîtrisent certains acquis. À l'inverse, il peut être décidé de positionner un projet très tôt dans l'année pour répondre à un objectif de formation ou pour développer la motivation.

La constitution de l'équipe pédagogique

Il est souhaitable :

- de constituer les équipes avant la fin de l'année scolaire qui précède celle de la réalisation des projets,

- qu'une même équipe intervienne sur l'ensemble des formations d'un champ professionnel.

L'évaluation des acquisitions et des effets produits

Le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel est une activité de formation à part entière. Il donne lieu à l'évaluation des acquis disciplinaires des élèves et à l'appréciation des effets du projet, notamment en termes de méthodologie, d'autonomie et de travail en équipe.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où certaines activités liées au projet mobilisent des savoir faire et des connaissances correspondant à une situation de contrôle en cours de formation, il sera éventuellement possible, en suivant les recommandations des inspections générales concernées, d'utiliser une situation de projet comme support d'une épreuve de contrôle en cours de formation (CCF).

L'appréciation du projet

Lors de la rédaction du document descriptif, l'équipe pédagogique procède à une appréciation de la pertinence du futur projet. Au terme de la réalisation du projet, elle établit un bilan et vérifie l'efficacité du projet à l'aide d'un outil élaboré en relation avec les corps d'inspection. Un exemple de fiche support pour cette double appréciation est proposé en annexe.

V - L'accompagnement du dispositif

La mise en place des projets fera l'objet d'un accompagnement au plan national et au plan académique.

Au niveau national, des actions de formation et d'information des équipes académiques ressources seront organisées au cours de l'année 2000-2001.

Un bilan du dispositif en fin d'année scolaire 2000-2001 sera réalisé, sur la base des informations fournies par les académies, en vue d'apporter des précisions complémentaires sur la mise en oeuvre des projets.

Un site Internet sera créé. Il permettra notamment de constituer une banque de données, en particulier sur les expériences réalisées. Il favorisera les échanges de pratiques.

Au plan académique, un groupe ressource, constitué d'inspecteurs, de chefs d'établissement, de chefs de travaux, de coordonnateurs tertiaires et d'enseignants, sera mis en place.

Un travail conjoint des chefs d'établissements et des corps d'inspection est indispensable à la réussite de cette nouvelle modalité d'enseignement.

Les corps d'inspection veilleront à mettre en place un accompagnement pluridisciplinaire des équipes pédagogiques, notamment afin d'identifier leurs besoins de formation et les expériences réussies dont ils organiseront la mutualisation.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

Annexe 1

EXEMPLES D'EXPÉRIMENTATIONS ET DE PROJETS ENVISAGÉS

Lors du second trimestre de l'année scolaire 1999 – 2000, des équipes ont, par anticipation, expérimenté ou envisagé de mettre en oeuvre des projets pluridisciplinaires à caractère professionnel dont voici quelques exemples.

A - Classification

Trois grandes classes de projets ont pu être identifiées :

- activités liées à un thème (s'appuyant sur des concepts professionnels, des fonctions de

l'entreprise, des outils),

- réalisation d'un produit d'un service ou d'un ensemble de tâches professionnelles (projet technique, démarche de projet, projet élargi),
- mise en oeuvre d'un chantier.

Le cadre d'expérimentation, la période et les délais impartis, l'expérience de projets antérieurs, ont certainement conduit à privilégier certaines approches dominantes. Certains projets pourraient certainement être classés selon d'autres critères. Par ailleurs, d'autres catégories de projets sont susceptibles d'émerger.

B - Exemples issus des expérimentations

La liste ci-jointe n'est pas exhaustive et les exemples cités n'ont pas donné lieu à une validation institutionnelle. L'inventaire proposé a pour objet d'alimenter la réflexion collective des équipes. Les titres indiqués ci-dessous ne le sont qu'à titre indicatif, ils ne constituent pas une liste officielle de projets à mettre en oeuvre.

1 - Des activités liées à un thème

a) centré sur un concept ou une problématique professionnelle

Exemples :

- La traçabilité au service de la qualité (BEP bio service)
- Le HACCP : mise en oeuvre du HACCP (BEP hôtellerie restauration)
- L'aseptisation des matériels et des locaux en milieu hospitalier

b) centré sur une fonction professionnelle

Exemples :

- La réception et le suivi de clientèle [BEP maintenance de véhicules automobiles (MVA)]
- La fonction accueil en entreprise (BEP tertiaire)
- La maintenance des équipements industriels : organisation et contraintes (BEP électrotechnique)

c) centré sur une fonction périphérique de la formation

Exemples :

- La vente de matériel électrique (BEP électrotechnique)
- La rénovation d'habitats anciens (BEP électrotechnique)
- Organisation d'un magasin d'outillage et d'un

service de documentation (BEP MVA)

d) centré sur l'utilisation d'un outil et son environnement professionnel

Exemple :

- Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et le travail à domicile (tertiaire)

2 - La réalisation d'un produit, d'un service, ou de tâches professionnelles

- s'appuyant sur un projet

a) centré sur l'objet : l'objet est défini au préalable

Exemples :

- Réalisation d'un cadran solaire (BEP structures métalliques)

- Réalisation d'une lampe de mineur (bac professionnel productique) en partenariat avec un professionnel

- Réalisation de la structure métallique d'un char à voile [BEP équipements techniques-énergie (ETE)]

b) centré sur une démarche de projet (étude, recherche, organisation, gestion) et la réalisation d'étapes)

Exemples :

- Enquête sur le profil des visiteurs du Haut-Koenigsbourg [BEP vente action marchande (VAM)]

- Étude de marché en vue de créer une entreprise commerciale (bac professionnel commerce)

- Accueil d'un groupe et organisation du séjour (organisation voyage, hébergement et accueil) (BEP tertiaire)

- Création d'une association d'anciens élèves

- Mise en œuvre d'une action publicitaire en s'appuyant sur la réalisation d'une cassette vidéo (BEP VAM)

- Réalisation d'un guide d'achat des produits textiles (BEP VAM)

- Réalisation d'un document d'information sur les produits dangereux dans le secteur des industries graphiques (BEP industries graphiques)

- Jeu concours : conseils utiles aux vendeurs (BEP VAM)

c) centré sur des activités professionnelles

Exemples :

- Argumenter [bac professionnel équipements

et installations électriques (EIE)]

- La communication téléphonique (CAP agent de prévention et de sécurité)

- Accueillir dans le cadre de l'organisation d'une opération portes ouvertes (BEP tertiaires)

- S'informer et connaître les produits (BEP hôtellerie)

- s'appuyant sur un projet technique élargi d) élargissement portant sur des contenus pluridisciplinaires

Exemples :

- Réalisation d'une jupe aux mesures de l'élève (BEP métiers de la mode). Articulation entre connaissances mathématiques et dessin de fabrication, arts appliqués et fabrication.

e) élargissement en terme de création du produit et de prise en compte d'un contexte

Exemples :

- Réalisation d'un système d'éclairage et de manipulation de décor (BEP électrotechnique)

- Réfection d'une installation électrique domestique suite à un sinistre (BEP électrotechnique)

- Réparation, transformation et personnalisation d'un véhicule (BEP MVA)

f) élargissement aux plans culturel, commercial, humanitaire, environnemental...

Exemples :

- Fabrication d'un moufle (palan pour puiser de l'eau) à destination d'un pays en voie de développement. Au caractère professionnel du projet technique s'ajoute une fonction utilitaire et humanitaire support d'activités en enseignement général (BEP productique)

- Fabrication d'un gommier (bateau traditionnel des Antilles). Élargissement grâce à la dimension culturelle et à sa commercialisation [bac professionnel bois-construction et aménagement du bâtiment (CAB)]

3 - La mise en œuvre d'un chantier

a) grand chantier concernant plusieurs sections

Exemples :

- Réalisation de la plate-forme d'un mémorial "Indochine" (structures métalliques, bois...)

- Réalisation d'un terrain de sport (BEP du bâtiment)

- Réalisation d'un char de carnaval [BEP bois,

réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques (RDCSM), maintenance des systèmes mécaniques automatisés (MSMA), mise en œuvre des matériaux (MMPP), métiers de la mode]

- SAVONIC [(production, publicité, vente), bac professionnel commerce et pilotage des systèmes de production automatisée (PSPA), BEP tertiaire et MSMA]

- Restauration d'un véhicule pour un écomusée (MVA, carrosserie, menuiserie, productique, mat. souples)

- Fabrication de sous systèmes d'apprentissage de la mécanique (4 lycées)

- Création d'une sculpture (BEP RDCSM)

- Création d'une comédie musicale (BEP coiffure et BEP métiers de la mode)

b) chantier centré sur l'établissement (pouvant associer produit et démarche de projet)

Exemples :

- Développement d'un système de communication interne à l'établissement (BEP secrétariat)

- Aménagement de la cour du lycée (BEP Construction topo)

- Décoration de la salle de construction [BEP finition et bac professionnel bâtiment, études de prix, organisation et gestion des travaux (EOGT)]

- Construction d'une station météorologique (BEP électronique)

- Éclairage allée du lycée (BEP électrotechnique)

C - Quelques éléments d'analyse

Les éléments fournis par les académies ne permettent pas une analyse approfondie des projets présentés. Toutefois, le classement des expérimentations par entrée dominante permet d'illustrer quelques tendances :

- Certains projets sont reproductibles. L'investissement dans un projet peut ainsi être réactualisé ultérieurement. Il y a capitalisation de l'expérience.

- Les grands chantiers valorisent l'établissement ; leur gestion et leur coordination peut-être délicate. Ils sont difficilement renouvelables.

L'investissement personnel des enseignants peut être conséquent. La pluridisciplinarité risque de se limiter à l'aspect organisationnel (qui fait quoi ?). Il peut être nécessaire de décliner un projet ambitieux en sous projets que des groupes d'élèves peuvent s'approprier.

- Certaines entrées favorisent la prédominance de la mise en relation des connaissances ou de la motivation, d'autres visent essentiellement à l'acquisition de connaissances et de savoir-faire ou mettent l'accent sur la professionnalisation. Si tous les projets doivent impérativement permettre l'acquisition de savoirs et de savoir-faire des référentiels, en fonction du niveau de formation et de la période considérés, les autres objectifs peuvent varier. Ainsi, plusieurs projets peuvent s'articuler de façon à donner une unité globale à la formation.

- Si certains privilégient les fondamentaux de la formation, d'autres cherchent à élargir le champ au risque de s'éloigner des référentiels.

- Il semble que les projets axés sur des concepts, des problématiques professionnelles ou des contenus favorisent une réelle pluridisciplinarité tout en développant la professionnalisation.

- L'entrée par la fonction devrait permettre de définir des problématiques professionnelles réelles. Elle est susceptible de développer une pluridisciplinarité centrée sur des savoir-faire communs à plusieurs disciplines.

- La démarche de projet (complète ou partielle) semblent porteuse d'activités laissant place à l'autonomie, la créativité, le sens de l'organisation.

- La référence aux projets techniques et aux projets d'action éducative est prégnante. Ces projets, qui restent pertinents, ne doivent cependant pas se confondre avec le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel. Plus larges que les projets techniques et plus centrés sur la professionnalisation que les projets d'action éducative, les projets pluridisciplinaires doivent permettre l'acquisition et le développement des savoirs et savoir-faire (généraux et professionnels) spécifiques à la spécialité professionnelle.

Annexe 2

DOCUMENT DESCRIPTIF DU PROJET

Quelle que soit l'ampleur du projet, l'équipe élabore un document descriptif de ce projet. L'exemple ci-dessous présente les principaux points de ce descriptif.

Intitulé du projet	(Comment l'appelle t-on ?)
Identification de la division ou des divisions concernées	(Quels élèves ?)
Élèves concernés, si le projet ne concerne qu'une partie de la division	
Identification des pilotes du projet	(Quels pilotes ?)
Identification des intervenants (internes et externes)	(Quels adultes ?)
Objectif global, résultats attendus	(Qu'attend-on des élèves ? Quelle réalisation ?)
Justification du choix du projet	(Pourquoi ?)
Chronologie des étapes de réalisation	(Quel ordre ? Quelles antériorités ?)
Description sommaire de chaque étape :	(Qui fait quoi ? Quels contenus disciplinaires et pluridisc. ?) *
- Activités disciplinaires : objectifs, compétences et connaissances développées...	
- Activités pluridisciplinaires : objectifs, compétences et connaissances développées...	
Organisation entre les disciplines	(Quels couples de disciplines sur les pages projet ?) **
Identification des élèves par groupe et par étape	(Quels critères de constitution des groupes élèves ?)
Volume horaire pour le projet	(Quelle durée globale ?)
Volume horaire par discipline	(Quelle durée par discipline ?)
Échéancier précis	(Quelles dates de début et de fin ?, par discipline)
Indicateurs et modalités d'évaluation	(Qu'évalue t-on ?)
Lieux de formation ou d'activité	(Où se déroule le projet ? déplacements extérieurs ?)
Lieux de stockage des productions	
Moyens identifiés et à disposition	(Quels équipements, ressources, matériaux ?...)
Observations éventuelles	

Les éventuels déplacements extérieurs au lycée doivent être préparés sur la base de conventions adaptées. Les coûts de matière d'œuvre doivent être prévus dans le cadre des chapitres permettant ces financements. Les lieux de stockage des productions éventuelles doivent être explicitement arrêtés.

* Ce point constitue un élément fondamental du projet. Il permet en particulier de valider ou non le caractère professionnel et pluridisciplinaire du projet.

** Ce point est important pour définir les emplois du temps relatifs aux projets.

Annexe 3

EXEMPLE DE PLANIFICATION POUR UN PROFESSEUR

Hypothèses de départ

Service du professeur :

Service professeur hors PFE :

- 18 heures hebdomadaires = horaire disciplinaire + horaire PPCP.

Service professeur durant les PFE :

- 18 heures hebdomadaires = horaire disciplinaire + horaire PPCP+ suivi des élèves en PFE

Premier exemple traité : BEP production

Discipline : français - histoire-géographie

	SECONDE	TERMINALE
Effectif :	24 élèves	24 élèves
Horaire annuel élève :	120 h	90 h
Nombre d'heures professeur classe entière :	120 h	90 h
Nombre d'heures professeur en groupe :	0	0
Prévision d'intervention dans le PPCP :	28 h professeur	30 h professeur
Nombre d'heures prof pour cette classe :	148 h	120 h
Nombre de semaines de formation :	33 semaines	34 semaines
Horaire hebdomadaire professeur moyen :	148 h/33 s = 4,5 h/s	(90+32)/34= 3,5 h/s

Répartition de l'horaire des élèves

Seconde

L'horaire moyen peut, par exemple, être décomposé ainsi :

- 17 semaines de 4h (soit 68 h)

- 16 semaines de 5h (soit 80 h)

Terminale

L'horaire moyen peut, par exemple, être décomposé ainsi :

- 18 semaines de 4 heures (soit 72 h)

- 16 semaines de 3 heures (soit 48 h).

La répartition des plages hebdomadaires

La répartition (4 h et 5 h en seconde, 3 h et 4 h en terminale) peut être envisagée de différentes façons :

Exemple en seconde :

Semaine A = 4 h

ou

Période " rentrée à vacances Toussaint " = 4 h

Semaine B = 5 h

Période " vacances Toussaint à vacances de Noël " = 5 h

Période " vacances de Noël à vacances d'hiver " = 4 h

Période " vacances d'hiver à vacances de Pâques " = 5 h

etc.

Cet horaire peut être décomposé selon d'autres choix (de préférence pédagogiques).

Équilibre de l'horaire de l'enseignant

Il est possible d'alterner la durée des plages avec un autre niveau (seconde) ou avec une autre classe.

Exemple :

Semaine A

Terminale BEP 1 = 3 h

Terminale BEP 2 = 4 h

Semaine B

Terminale BEP 1 = 4 h

Terminale BEP 2 = 3 h

Organisation temporelle du PPCP

Les choix d'organisation temporelle du PPCP peuvent être divers :

Exemple : Les 125h élèves de projet peuvent se traduire par des organisations diverses :

- 31 semaines de 4 h
- 16 journées de 7 à 8 h
- 10 périodes de 12 à 13 h
- 4 semaines séparées de 31 à 32 h

Pour l'enseignant les modalités d'intervention dans le PPCP ne seront pas sans incidence sur son emploi du temps hebdomadaire. D'autant plus que :

1 - Le PPCP peut ne pas débiter en début de terminale.

2 - Il peut y avoir plusieurs projets pour une même division et la durée d'intervention de ce professeur au sein de chaque projet peut être variable.

Cependant, quelles que soient les modalités d'organisation temporelle du PPCP, il est raisonnable de penser que le professeur d'une discipline donnée interviendra sur une plage horaire proche de celle habituellement dispensée dans le cadre de l'enseignement disciplinaire hebdomadaire.

Exemple, toujours en français :

Horaire hebdomadaire 3 à 4 h

Part du français dans le PPCP : de l'ordre de 30 heures professeur (hypothèse de départ).

	Si l'organisation du PPCP est :	Le professeur est susceptible d'intervenir :
1	- 1/2 journée (ex : 31 semaines de 4 h)	6 x 4 h (2 h/gr) et 2 x 3 h (1,5 h/gr) ou autre solution
2	- / journées (ex : 16 journées de 7 à 8 h)	6 x 4 h (2 h/gr) et 2 x 3 h (1,5 h/gr) ou autre solution
3	- / 2 journées (ex : 10 périodes de 12 à 13 h)	6 x 4 h (2 h/gr) et 2 x 3 h (1,5h /gr) ou autre solution
4	- / semaines spécifiques (ex : 4 x 1 sem. de 31 à 32 h)*	6 à 8 h par semaine (soit = 3 ou 4 h par groupe)

* semaines séparées.

Constat : Malgré la diversité des organisations, les durées d'intervention hebdomadaire peuvent être assez stables (excepté cas 4). Selon les organisations, c'est la fréquence d'intervention du professeur qui change.

Annexe 4

FICHE D' APPRÉCIATION COLLECTIVE DU PROJET

Exemple de fiche d'appréciation collective du projet pluridisciplinaire. Cette fiche est renseignée par l'équipe lors de la conception puis lors du bilan.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D' APPRÉCIATION				
AU DÉPART DU PROJET : VÉRIFICATION ET POSITIONNEMENT DU PROJET	NON	OUI		
Intérêt du projet - Le projet s'appuie sur une problématique professionnelle - Le projet se traduit par des activités à caractère professionnel				
Faisabilité du projet - Les objectifs sont conformes aux référentiels - Le projet permet une participation non artificielle de disciplines d'enseignement général - Le projet bénéficie d'un partenariat avec un professionnel, une entreprise, un tuteur... - Le projet est réalisable (durée, ambition, niveau de difficulté pour les élèves, degré d'investissement des enseignants...) - L'équilibre "enseignement général / enseignement professionnel" est possible				
Qualité de la pluridisciplinarité - En terme de répartition pluridisciplinaire des activités (Qui fait quoi ?) - En terme de développement de capacités et compétences transversales - En terme de contenu de formation (savoirs théoriques et savoirs procéduraux) Sur certains points du projet : . Permet l'intervention simultanée enseignement général-enseignement professionnel (EG-EP) . Permet l'intervention simultanée EP-EP . Permet l'intervention simultanée EG-EG				
Cohérence de la durée - Le volume horaire est pertinent au regard des objectifs et des contenus - La durée est satisfaisante pour obtenir et soutenir la motivation des élèves				
À L' ISSUE DU PROJET	INDICATEURS DE QUALITÉ			
	--	-	+	++
Richesse du projet pour les élèves - A motivé les élèves - A induit des travaux créatifs - A facilité l'appropriation et la synthèse des connaissances - A induit un travail d'équipe des élèves - A induit de la communication orale - A eu une incidence positive sur le fonctionnement de la classe - A eu une incidence positive sur la relation professeur élève				
Qualité de la concertation pour l'équipe - A permis l'échange - A soudé l'équipe - A dynamisé l'équipe - A amélioré la qualité globale de la formation - A engendré une différenciation pédagogique (constitution de groupes spécifiques) - A favorisé la mise en œuvre d'une aide personnalisée				
Intérêt pour l'établissement - Valorise la filière professionnelle - Valorise l'ensemble de l'établissement				

ENCADREMENT DES PÉRIODES EN ENTREPRISE

Formations professionnelles de niveaux V et IV des lycées

C. n° 2000-095 du 26-6-2000
NOR : MENE0001509C
RLR : 523-3a
MEN - DESCO A7

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie

■ Conformément à la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 (article 7), tous les enseignements professionnels comportent aujourd'hui un stage ou une période de formation en entreprise obligatoires.

Les périodes de formation en entreprise ont été conçues principalement pour faciliter l'acquisition et/ou la validation de certains savoirs et savoir-faire définis dans les référentiels de certification des diplômes, qui ne sont pleinement mis en oeuvre que dans le cadre d'activités exercées dans le milieu professionnel.

Lorsque les périodes en entreprise ne font pas l'objet d'une évaluation certificative, il s'agit de stages, dont les objectifs principaux sont la

découverte du milieu professionnel et/ou la mise en application d'acquis de la formation en établissement.

Périodes de formation en entreprise et stages sont des moments pédagogiques à part entière. Ils sont le plus souvent désignés sous le terme générique de "périodes en entreprise" dans la présente circulaire, et nommés spécifiquement lorsqu'ils donnent lieu à des recommandations particulières.

Dans cet esprit, la mise en oeuvre des périodes implique donc une continuité pédagogique à assurer entre l'établissement scolaire et l'entreprise.

Les équipes pédagogiques ont la maîtrise de la mise en place de cette continuité pédagogique : celle-ci doit être assurée à toutes les phases liées à l'organisation des périodes en entreprise.

L'encadrement des élèves lié à la période en entreprise doit être entendu au sens large d'accompagnement pédagogique de l'élève dans les différentes étapes de préparation, de déroulement et d'exploitation de cette période. La présente circulaire a pour objet d'une part de rappeler les principes en matière d'encadrement des périodes en entreprise, et, d'autre part, de définir plus précisément les modalités de l'accompagnement pédagogique des élèves.

I - L'ENCADREMENT DE L'ÉLÈVE : LES PRINCIPES

Pendant les périodes en entreprise des élèves d'une division, chaque professeur de lycée professionnel enseignant dans cette division participe à l'encadrement pédagogique de ces élèves. Les activités d'encadrement concernent donc tous ces enseignants. L'encadrement inclut nécessairement la réalisation de visites sur les lieux de travail dans lesquels se déroulent les périodes en entreprise.

L'encadrement pédagogique d'un élève est comptabilisé dans le service du professeur pour deux heures par semaine, dans la limite de trois semaines par séquence de stage ou par séquence de formation en entreprise. La séquence correspond à tout ou partie de la période globale en entreprise prévue dans l'arrêté relatif au diplôme.

Le nombre de séquences pour les différents diplômes est le suivant :

- pour les diplômes dont la période en entreprise a une durée totale de trois à cinq semaines, au maximum deux séquences ;
- pour les diplômes dont la période en entreprise a une durée totale de six à huit semaines, deux séquences ;
- pour les diplômes dont la période en entreprise a une durée totale de neuf à douze semaines, au maximum trois séquences ;
- pour les diplômes dont la période en entreprise a une durée totale de quatorze à dix-huit semaines, au maximum quatre séquences.

Si le nombre d'élèves suivis conduit un professeur à dépasser ses obligations hebdomadaires de

service, il percevra des heures supplémentaires. Dans le cas contraire, son service sera complété, dans la même semaine, par une participation aux actions de soutien et d'aide aux élèves en difficulté. À sa demande, l'enseignant peut aussi compléter son service en effectuant un enseignement en formation continue des adultes.

II - L'ENCADREMENT DE L'ÉLÈVE : CONTENUS ET MODALITÉS

L'encadrement de l'élève recouvre plusieurs phases : la préparation de la période en entreprise, l'accompagnement pendant la période en entreprise, l'exploitation pédagogique de la période en entreprise.

Les modalités de mise en oeuvre de cet encadrement pédagogique impliquent la mobilisation de tous les acteurs de l'établissement scolaire.

Afin d'assurer le lien avec les milieux économiques et de contribuer dès la rentrée, voire même en fin d'année scolaire précédente, à l'établissement du calendrier des périodes en entreprise pour l'année scolaire considérée, une fonction de coordination avec l'entreprise est mise en place dans tous les lycées professionnels. Dans les établissements qui disposent d'un chef de travaux ou d'un coordonnateur tertiaire, ces personnes assurent cette fonction.

L'équipe éducative participe au développement de la relation école-entreprise, laquelle constitue un préalable permettant de faciliter la recherche des entreprises d'accueil et l'organisation des périodes en entreprise.

Il appartient aux enseignants d'élaborer une stratégie pédagogique. Elle détermine la fonction et la place assignées aux périodes en entreprise pour atteindre les objectifs de la formation. En début d'année, et notamment lors de la pré-rentrée, l'équipe pédagogique de chaque division, sous l'autorité du chef d'établissement, répartit entre ses membres les tâches liées au suivi des élèves.

La répartition des rôles entre les divers acteurs varie en fonction des différentes phases de

l'encadrement pédagogique. Elle peut se présenter ainsi :

A - La préparation de la période en entreprise

La préparation doit s'entendre comme une activité spécifique avec les élèves. Elle impose également un rôle d'information auprès des entreprises pour les aider à s'impliquer dans l'accueil, l'accompagnement et la mise en situation de travail des élèves.

Cette phase préparatoire est déterminante pour créer les conditions de réussite d'une période en entreprise. C'est au cours de cette phase que s'élabore la convention de stage entre l'établissement, l'entreprise et l'élève. La convention et ses annexes concrétisent les engagements des acteurs concernant les objectifs et les modalités de réalisation de la période en entreprise.

A.1 La recherche des entreprises d'accueil

L'établissement doit trouver pour chaque élève un lieu d'accueil pour les périodes en entreprise. La recherche et le choix de l'entreprise relèvent de l'équipe pédagogique qui doit prendre en charge les contacts nécessaires. Sous la responsabilité des enseignants, les élèves peuvent contribuer à cette recherche. L'équipe pédagogique veillera particulièrement à protéger les élèves d'éventuelles pratiques discriminatoires à l'entrée des périodes en entreprise.

A.2 La préparation pédagogique du séjour en entreprise

- La préparation de l'élève

Toute l'équipe pédagogique aide l'élève à acquérir les savoirs et les savoir-faire nécessaires à une bonne intégration dans le milieu professionnel et elle élabore les différents documents supports de la formation et de l'évaluation en entreprise.

Pour les formations de niveau V, la préparation de l'élève est tout particulièrement importante. Il est indispensable qu'avant son départ en entreprise, l'élève soit préparé à la découverte de ce milieu nouveau pour lui, dont, souvent, il connaît mal les règles de fonctionnement (attitudes attendues, organisation, diversité des

activités). La présentation du milieu professionnel par des moyens variés (visites, exposés, témoignages de professionnels ou d'élèves plus avancés dans leur cursus de formation...), la familiarisation avec les habitudes de vie en cours dans l'entreprise, sont des préalables à une intégration réussie dans le milieu de production. La préparation de l'élève concerne également l'acquisition dans le lycée des savoirs et des savoir-faire nécessaires à un début d'autonomie de l'élève dans l'entreprise d'accueil. Ainsi, il ne sera pas simplement en situation d'observation passive.

- La préparation de la convention de stage

Les contacts avec l'entreprise d'accueil visent à préparer la convention de stage : un membre de l'équipe pédagogique informe l'entreprise des finalités des périodes en entreprise, du niveau de l'élève et des caractéristiques du diplôme qu'il prépare. Il fixe avec le responsable de l'entreprise les modalités de suivi de l'élève et de déroulement du séjour, à l'aide de fiches d'activités sur la base desquelles l'entreprise précise les activités ou les tâches qu'elle est susceptible de confier à l'élève.

Une visite préalable à la période en entreprise, destinée à présenter l'élève à son futur tuteur, peut parfois s'avérer utile à la bonne intégration du jeune dans l'entreprise.

B - L'accompagnement de la période en entreprise

L'accompagnement de l'élève pendant le déroulement du séjour en entreprise implique nécessairement au moins une visite d'un membre de l'équipe pédagogique. Un ordre de mission doit être établi pour chacune des visites. Dans certains cas, et si les moyens de l'établissement le permettent, des visites en binôme peuvent être organisées.

La période en entreprise donne lieu à différents types de visites :

- Les visites de suivi

Ces visites ont lieu généralement pendant la première partie de chaque séquence ; il s'agit principalement de s'assurer du bon déroulement

du séjour, d'affiner ou de rectifier le cas échéant les objectifs de formation, de faire le point sur les activités de l'élève. Ces visites permettent en outre d'appréhender l'élève dans un cadre autre que le cadre scolaire.

Elles concernent les professeurs de toutes les disciplines, y compris les professeurs des disciplines générales. En effet, l'implication des professeurs de ces disciplines dans le suivi en entreprise de leurs élèves agit fortement sur la motivation de ceux-ci. Ces professeurs portent en outre sur l'entreprise un regard différent de celui des disciplines professionnelles et ils perçoivent des éléments qui peuvent intéresser leurs champs disciplinaires. Enfin, ils parlent de l'élève et de la formation d'un point de vue autre que strictement professionnel. Leur présence en entreprise est le signe de l'interaction voulue entre les différentes disciplines qui, ensemble, contribuent à la formation globale des élèves.

- Les visites d'évaluation

Elles ont lieu généralement dans la deuxième partie de la séquence et plus précisément à la fin de la dernière séquence lorsqu'il s'agit de réaliser une partie de l'évaluation certificative de l'élève dans le cadre du contrôle en cours de formation.

Toutes les séquences doivent faire l'objet d'une évaluation formative. Cette évaluation intéresse les professeurs de toutes les disciplines et peut prendre la forme d'un bilan réalisé avec le tuteur et avec l'élève, précédant l'exploitation pédagogique de la période au retour de l'élève au lycée. Lorsque le règlement du diplôme le prévoit, la période de formation en entreprise peut également faire l'objet d'une évaluation certificative. Les modalités et les objectifs de la visite réalisée dans l'objectif de procéder à l'évaluation certificative sont définis avec les corps d'inspection, notamment en ce qui concerne les documents supports de l'évaluation.

C - L'exploitation pédagogique des périodes en entreprise

L'exploitation pédagogique de l'expérience professionnelle acquise en entreprise par les

élèves, ainsi que celle des découvertes sociales et culturelles qu'ils y ont effectuées, sont des éléments essentiels de l'enseignement des lycées professionnels. Cette utilisation pédagogique des découvertes et des acquis des élèves est l'affaire de toutes les disciplines, car le milieu professionnel, s'il est un lieu de production, est aussi un lieu de vie et une source d'information sur des thèmes qui concernent la formation générale et la citoyenneté.

Lors du retour des périodes en entreprise, il est important que les élèves puissent échanger, comparer, s'enrichir réciproquement de l'expérience des autres. Ce partage contribue au développement de leurs compétences générales (par exemple en matière de communication orale, d'analyse et de synthèse des expériences) et à l'acquisition d'une véritable culture professionnelle.

La prise en compte dans les enseignements des expériences acquises par les élèves, qui n'est possible que si des objectifs précis leur ont été fixés avant le départ en entreprise et si des outils simples d'observation et de recherche leur ont été remis, s'effectue :

- dans un cadre pluridisciplinaire, lors de séances animées par des enseignants de plusieurs disciplines, en particulier lorsque les objectifs visés s'intègrent à la réalisation du projet pluridisciplinaire à caractère professionnel ;

- et dans un cadre disciplinaire, lorsque des professeurs ont fixé aux élèves la réalisation de travaux précis relatifs à leur discipline et faisant appel soit à l'expérience directement professionnelle soit à l'expérience culturelle et humaine (concernant par exemple la communication, l'environnement, les rapports humains) qui peuvent s'acquérir pendant le séjour en entreprise.

Toutes ces démarches d'accompagnement pédagogique de l'élève concourent à la réussite de son séjour en entreprise et au-delà, à celle de son parcours de formation et à sa future insertion.

Les aspects organisationnels de cet encadrement amènent également les membres des équipes pédagogiques à travailler ensemble et contribuent de fait à renforcer la notion de solidarité d'équipe au bénéfice de l'élève.

Pour la meilleure mise en œuvre possible de l'encadrement des périodes en entreprise, il importe notamment d'aider au maximum les équipes pédagogiques dans la réalisation de supports d'information et d'évaluation qui soient les plus aisément compréhensibles par les entreprises, et, dans la mesure du possible, harmonisés au niveau académique. Il revient aux corps d'inspection d'exercer dans ce

domaine leur indispensable rôle d'animation et de conseil auprès des enseignants, en étudiant avec eux la meilleure harmonisation possible des méthodes et outils pédagogiques à utiliser.

La mise en œuvre de l'encadrement des élèves dans le cadre des périodes en entreprise fera l'objet d'un bilan au niveau national en fin d'année 2000-2001, sur la base des informations fournies par les académies.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR